




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

AEx GGM 7 : "Jaspe" - Affluent Nord Crique Korossibo

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Guyane Gold Mine

Raison sociale

Guyane Gold Mine

N° SIRET

7 5 0 6 4 4 7 0 0 0 0 0 2 3

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

GIOVANETTI

Prénom(s)

Raphaël

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10) 28) 47) b)	Canalisation & régularisation des cours d'eau. Exploitation minière relevant du régime particulier de l'AEx en Guyane. Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Exploitation d'un gisement aurifère alluvionnaire/éluvionnaire de moins de 25 ha en zone 3 du SDOM, relevant du régime de l'AEx.

NB : Le projet ne se situe pas en têtes de criques.

4.2 Objectifs du projet

- Exploitation d'un gisement alluvionnaire en vue de l'extraction de l'or libre sur une surface inférieure à 25 ha.
- Le secteur Korossibo fait partie des secteurs mentionnés par l'EMOPI dans le cadre de son programme de lutte contre l'orpaillage illégal. La présence de plusieurs centaines d'orpailleurs clandestins impose une présence permanente d'opérateurs légaux sur ce secteur que la société Guyane Gold Mine exploite depuis près de 10 ans. Le présent projet permet ainsi, au sens de l'article L621-4-1 du Code Minier (Nouveau), de prévenir un danger grave pour les intérêts mentionnés à l'article L. 161-1 du code minier ou d'y remédier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans sa phase de travaux, selon les besoins logistiques, une base-vie sera établie.

La première zone d'exploitation sera ainsi déboisée sur environ 1 ha, le cours d'eau (d'une largeur inférieur à 7m) sera dévié à l'aide d'un canal de dérivation (tiling) afin de préserver la qualité des masses d'eau superficielles et le premier bassin de décantation (baranque) sera creusé.

Une piste aménagée pour accéder à la tête du chantier.

Le matériel lourd (2 à 3 pelles excavatrices) sera acheminé sur place par voie terrestre. Pour son acheminement, une piste minière existante ainsi qu'un nouveau tronçon seront utilisés pour accéder à la zone de travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le déboisement se fera de façon progressive. Il n'excédera pas 25 ha.

Le cours d'eau, inférieur à 7 m de large, sera dévié au fur et à mesure afin de préserver la qualité des masses d'eau superficielles, à l'aide d'un canal de dérivation (tiling).

L'excavation des matériaux se fera par l'ouverture de baranques (bassins de décantation), qui seront réhabilités au fur et à mesure de l'avancée du chantier, selon les besoins en eau.

La revégétalisation se fera au fur et à mesure, au début de la saison des pluies.

Le déroulé du chantier se déroule en 7 phases trimestrielles, de 3 à 4 ha chacune. Ces phases comptent entre 10 et 14 baranques (chantiers d'exploitation).

Ces travaux reprennent des zones déjà illégalement exploitées par le passé.

Le procédé utilisé fera intervenir trois pelles excavatrices montées sur chenilles, une motopompe alimentant des lances à eau "monitor", ainsi qu'une grille de calibrage couplée à un système de récupération gravimétrique.

Le chantier mobilisera en moyenne 6 personnes, hors logistique et entretien (10 personnes au total).

Les travaux seront menés en alternant phase d'exploitation, phase de réhabilitation et phase de revégétalisation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'arrêté préfectoral d'une autorisation d'exploitation vaut également autorisation au titre de la loi sur l'eau, conformément aux dispositions prévues par le livre II du Code de l'environnement, au titre des rubriques suivantes :
- 1.2.1.0 ; - 3.1.2.0 ; - 3.2.2.0 ; - 3.2.3.0
(cf. Guide : Autorisation d'exploitation de mines dans les départements d'outre-mer - DEAL Guyane)

Le projet est concerné par ces 4 rubriques.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Périmètre d'autorisation Périmètre d'exploitation Superficie déboisée Longueur de la dérivation	100 ha 24,25 ha 24,25 ha 3 km max (largeur inf. à 7m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Commune de Mana uniquement.
Les coordonnées en RGF95 / UTM zone 22N sont données en annexe 3, jointes au plan de localisation.

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

SDOM zone 3.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mana
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondation & Littoral Le projet se trouve hors zonage
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé le 09 Avril 2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Prélèvement d'eau pour la consommation domestique de la base-vie (eau potable, douches, blanchisserie, etc.) plusieurs centaines de litres par mois. - Fait usage d'une base-vie déjà existante si possible. - Prélèvement d'environ 3000m ³ dans le lit mineur de la crique pour constituer un stock initial permettant d'engager et de poursuivre les travaux en circuit fermé pendant toutes les phases de développement du projet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nappe d'accompagnement de la crique (masse d'eau souterraine) se situe dans la partie la plus minéralisée du gisement. Cette couche de gravier aquifère sera mobilisée et traitée par gravimétrie. Il y aura donc modification des flux de la nappe d'accompagnement de la crique. La réhabilitation à l'avancée avec la restitution de la succession des horizons si possible permet de contraindre spatialement et temporellement ces modifications aux seules zones travaillées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'a aucune incidence sur les ressources en eau potable/assainissement. Il valorise légalement les ressources du sous-sol (Or) disponibles, sur un secteur en proie à l'activité d'orpaillage clandestin.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique le déboisement d'une zone de 24,25 ha. Le déboisement se faisant de façon progressive, la faune est dérangée et déplacée au fur et à mesure. Le projet implique une rupture écologique temporaire de petite taille entre la vallon exploité et la forêt des reliefs alentours.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une piste de 3 km pour accéder au chantier, avec de préférence l'utilisation des pistes déjà existantes. NB : le secteur étant déjà fortement impacté par l'orpaillage illégal, les pistes réalisées reprendront pour la plupart des tracés déjà existants.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques sanitaires liés au risque de pollution aux hydrocarbures et au risque de pollution bactérienne des eaux par la base vie. Les mesures réductrices seront décrites dans la notice d'impact.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique la circulation d'engins de chantiers lourds lors des différentes phases d'exploitation. Elle se limitera aux limites de l'AEx. En dehors des limites, le projet implique un trafic sur la Route Forestière de la Crique Dardannelle 1 à 3 fois par mois, et un trafic aérien (hélicoptère) sur l'axe Cayenne - Korossibo.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bruit sera généré par les pelles excavatrices et les motopompes. Les travaux s'effectueront la journée entre 7h et 16h. Le transport logistique générera des nuisances sonores ponctuelles.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les engins lourds d'exploitation engendreront des vibrations sur un rayon de 10 mètres environ lors de leur circulation sur le chantier d'exploitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seulement sur le camp (travaux de jour).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux de lavage ayant été décantées au préalable pour respecter la norme de 35 mg/l de rejet. Eaux de ruissellement captées par l'impluvium du projet.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets sont effectués dans un affluent de la crique Korossibo lors du comblement des bassins durant la réhabilitation.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors du traitement du minerai, l'eau se charge en Matières En Suspension (MES). Directement après traitement du minerai, cette pulpe est rejetée dans un bassin de décantation pour abaisser la charge en MES puis réutiliser l'eau en circuit fermé. Les effluents seront contenus par des digues pour éviter tous rejets dans l'environnement et permettre la réutilisation de l'eau décantée dans le circuit de traitement gravimétrique du minerai.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique la production de déchets verts inertes lors de la déforestation et d'ordures ménagères (ramenées régulièrement pour être jetées en déchetterie). Les déchets de type plastiques et les huiles seront rapatriés pour traitement adapté.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone est isolée. Le paysage, visible et accessible seulement depuis les airs, sera impacté lors de la phase de travaux et de repousse. Un protocole de revégétalisation sera respecté. En cas de découverte archéologique fortuite, les services de les SRA et la DRAC seront prévenus.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La société Guyane Gold Mine ne possède plus d'AEx dans le secteur, mais une demande est en instruction. Les AEx en cours d'exploitation à l'heure actuelle seront achevés et réhabilités au cours de l'année 2024. Les différentes autorisations sollicitées par la société ne se feront pas simultanément et seront réhabilités au fur et à mesure. Les effets cumulés générés seront ainsi essentiellement spatiaux mais différés dans le temps.

Un effet cumulé positif est également notable : en effet, l'exploitation de ces sites par des opérateurs légaux réduit le risque de voir des opérateurs illégaux s'y réinstaller (chantiers déjà pour partie exploités illégalement dans le passé) ou s'y installer : le pillage des ressources ; le ravage de la forêt sans aucun contrôle ni réhabilitation ; le risque de pollution au mercure et en MES des cours d'eau ; l'importation d'une criminalité violente, en travaillant en étroite coopération avec la force HARPIE.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Qualité de l'eau : Les travaux seront impérativement réalisés en circuit fermé (gestion de l'eau). L'ouverture d'un chantier sera obligatoirement conditionné par la mise en place d'une chaîne d'au moins trois bassins de décantation aux dimensions adaptées.

Autosurveillance visuelle quotidienne, pas de pompage en saison d'étiage. Mesures de turbidités hebdomadaires.

Canal créé suivant un cahier des charges limitant la turbidité lors de la mise en eau et lors de pluies.

Journal de surveillance des digues tenu à jour.

Hydrocarbures : bacs de rétention, fûts et citernes sous abris, évacuation des hydrocarbures usagés aux sociétés agréées.

Faune : pas de chasse

Flore : Tous les bassins de décantation inopérants dans le processus de décantation seront comblés et nivelés, le régalaie des surfaces et la revégétalisation seront faits au fur et à mesure de l'avancée des travaux en période sèche. Replantation de la surface selon la législation en vigueur sur une couche de terre végétale lorsque celle-ci est disponible (le secteur est très pauvre en morts-terrains et terre végétale) et après andainage.

Les déchets domestiques et industriels (huiles, plastiques, pièces mécaniques souillées, etc.) seront évacués du site vers une décharge ou un centre agréé en fonction de leur nature.

Le suivi est réalisé par un ingénieur-géologue minier, responsable QSE des travaux.

Tous les points seront détaillés dans la notice d'impact de la demande d'AEX.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, nous estimons que notre projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale. En effet :

Le site ne se situe pas dans une zone SDOM à contrainte et se situe loin des zones habités (55 km à vol d'oiseau de Mana). Le site ne se situe sur aucune zone protégée ou d'intérêt écologique particulière. La notice d'impact de la demande d'AEX détaillera toutes les mesures pour éviter et réduire les impacts environnementaux.

La région est déjà impactée par l'activité minière légale mais sans risque de cumul (autres mines fermées et réhabilitées au moment de la mise en exploitation).

L'importance de l'activité minière illégale sur le secteur de Korossibo, relevé comme critique par l'EMOPI, soutient l'importance du maintien d'une pression par l'activité légale aux effets moindres sur l'environnement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R. 122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom GIOVANETTI

Prénom RAPHAËL

Qualité du signataire GERANT

À REMIRE-MONTJOLY

Fait le 0 1 / 0 9 / 2 0 2 3

Signature du (des) demandeur(s)

GUYANE GOLD MINE Sarl
Résidence Beaugard
08, Rue des Bleuets
97354 REMIRE-MONTJOLY
Siret : 750 644 700 00023 - APE : 0729 Z
Email : guyane-gold-mine@orange.fr